

Bruxelles, le 20 mai 2022
(OR. fr)

9240/22

PE-QE 59

NOTE POINT "I"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents
Objet:	Réponses à des questions avec demande de réponse écrite soumises au Conseil par des membres du Parlement européen – Examen par le Coreper

Le Comité des représentants permanents est invité à examiner les projets de réponses aux questions avec demande de réponse écrite figurant dans les documents énumérés à l'annexe de la présente note.

En application de l'article 12, paragraphe 2, point a), du règlement intérieur du Conseil, la présidence a l'intention de proposer de recourir à la "procédure de silence" pour l'adoption des textes des réponses aux questions avec demande de réponse écrite susmentionnées.

Réponses à des questions avec demande de réponse écrite soumises au Conseil par des membres du Parlement européen

- a) E-000585/2022 posée par Cornelia Ernst (The Left)
Utilisation abusive d'alertes Interpol
8579/22 PE-QE 48
 - b) E-001100/2022 posée par Sylwia Spurek (Verts/ALE), Terry Reintke (Verts/ALE), Saskia Bricmont (Verts/ALE), Magdalena Adamowicz (PPE), Gwendoline Delbos-Corfield (Verts/ALE), Evin Incir (S&D), Monika Vana (Verts/ALE), Arba Kokalari (PPE), Frances Fitzgerald (PPE), Maria-Manuel Leitão-Marques (S&D), Maria Noichl (S&D), Ewa Kopacz (PPE)
État d'avancement de la ratification par l'Union européenne de la convention d'Istanbul
8583/22 PE-QE 50
 - c) E-001179/2022 and E-001180/2022 posée par Jaak Madison (ID), Gunnar Beck (ID)
Manque de transparence et de redevabilité lors de la conférence sur l'avenir de l'Europe
La conférence sur l'avenir de l'Europe et les principes démocratiques
8613/22 PE-QE 51
-